

	Protocole de mise en place de la déclaration par fichier DADSU à l'attention des Cabinets Comptables et Centres de Gestion	<u>Date de création</u> 05/10/2006
---	---	---

Qu'est ce que la DADS-U ?

La norme DADSU est une norme nationale d'échange d'informations entre les Entreprises et les Organismes de Protection Sociale. Obligatoirement utilisée pour les formalités de fin d'année (TDS par exemple) à partir du 1^{er} Janvier 2006, elle contient également un format d'échange avec les Caisses de Congés Payés du BTP.

Que permet un fichier DADS-U ?

Un fichier DADSU contient à la fois des données permettant la mise à jour de la liste du personnel (Embauches, évolution de situation et départ des salariés) et des données salariales concernant la période déclarée (Durée de travail, salaire brut, salaire plafonné, base congés, arrêts de travail). Il peut être généré à partir d'un logiciel de Paie. L'envoi d'un fichier DADSU trimestriel vous permet donc simplement de répondre aux obligations déclaratives trimestrielles de vos clients.

Comment le générer ?

Une fois les paies du 3^{ème} mois du trimestre réalisée, votre logiciel de Paie vous permet de créer le fichier DADS-U au format CCP-BTP pour l'ensemble du trimestre. Deux possibilités s'offrent à vous : générer un fichier contenant l'ensemble des déclarations de plusieurs clients

Dans ce cas la saisie des informations complémentaires (nombre d'heures d'intérim, etc..) et la validation des déclarations ne sera pas automatiquement proposée. Vous devrez, pour chacun de vos clients, saisir les informations complémentaires et valider la déclaration.

générer un fichier DADS-U par client.

Dans ce cas, la saisie complémentaire est automatiquement proposée vous permettant ainsi mener à son terme le processus déclaratif de ce dossier.

Il suffit de le(s) transmettre à votre Caisse de Congés en vous connectant au site qu'elle met à votre disposition pour ensuite valider la(es) déclaration(s).

Vos avantages ?

- Vous ne remplissez plus les formulaires trimestriels papier.
- Le calcul des assiettes de cotisations est réalisé immédiatement par le site de votre Caisse d'après le profil de chacun des salariés pour faire bénéficier vos clients de toutes les exonérations prévues.
- Vous pouvez visualiser les informations transmises par votre fichier et les modifier en direct si elles diffèrent de votre paie.
- Après validation des assiettes proposées ou saisie de vos propres assiettes, vos clients bénéficient d'un report du paiement des sommes dues par télé règlement au 30 du mois suivant la période déclarée au lieu du 15 pour un règlement par chèque.
- Les déclarations restent modifiables jusqu'à la date limite (en général le 15 du mois) sans qu'il soit nécessaire de transmettre un fichier rectificatif.
- pour chacun de vos clients, vous obtenez un formulaire de déclaration entièrement rempli, reprenant l'ensemble de votre déclaration ainsi d'un Certificat d'Ordre de Paiement attestant du télé règlement.
- Vous ne recevez plus de courrier de notre part demandant des informations complémentaires pour les nouveaux embauchés ou concernant les chiffres déclarés.

Comment procéder ?

- 1) Assurez-vous auprès de votre fournisseur que votre logiciel de paie peut générer un fichier DADS-U au format BTP pour une période trimestrielle.

- 2) Demandez un contrat d'utilisation du site à votre Caisse de Congés en nous indiquant la liste de vos clients concernés par ce procédé, chacun d'entre eux devant également signer un contrat d'utilisation du site.
- 3) Générez un fichier de test couvrant le dernier trimestre déclaré sur un formulaire papier pour l'un de vos clients.
- 4) Transmettez ce fichier par E-mail à votre Caisse de Congés

Ce fichier sera contrôlé par nos services. Dès que votre fichier de test est déclaré conforme à la norme et à la déclaration papier que vous avez réalisée pour ce client, vous pourrez réaliser votre première déclaration DADS-U réelle pour l'ensemble de vos clients !